



MDPH Demande de RQTH



Indépendamment de votre PPR, vous pouvez effectuer une démarche auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées afin de bénéficier éventuellement d'aides diverses. Non obligatoire dans la fonction publique, la RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé) vous sera utile dans le privé.

De plus, certaines aides, notamment financières, sont mobilisables en fin de PPR, en cas de non reclassement.

Cette demande est un choix personnel, qui ne regarde que vous-même. Considérant les délais de réponse, il peut être utile durant votre PPR de monter votre dossier.

➔ [MDPH de Charente Maritime](#)

➔ [Formulaire CERFA](#)

Les congés

P
O
I
N
T

S
T
A
T
U
T

Un agent en PPR est en activité : à ce titre, il bénéficie de différents types de congés, dont les congés annuels. Aussi, il convient de poser au cours des 12 mois de PPR les **congés annuels** acquis en cours d'année (soit 5 semaines pour un temps plein), mais aussi les congés annuels éventuellement accumulés du fait d'arrêts maladie antérieurs (jusqu'à 20 jours). L'agent en PPR n'a cependant pas droit aux RTT.

De même, l'agent en PPR a droit aux **congés maladie**, aux congés maternité/paternité, aux autorisations spéciales d'absence, etc, dans les mêmes conditions que leurs collègues en activité au sein de leur collectivités. En cas d'arrêt maladie prolongé empêchant la réalisation de la PPR, alors une nouvelle saisine du Conseil Médical peut être nécessaire.

À noter : *il ne sert à rien d'accumuler les jours de congés annuels pour allonger la PPR, ce n'est pas possible ! Par contre, les jours de congés maladie pris au cours des 12 mois prolongent la PPR du nombre exact de jours d'arrêt maladie pris.*

Le CV

F
O
C
U
S

D
U

M
O
I
S



Outil essentiel à la recherche d'emploi, votre CV doit être revu au cours de votre PPR afin de correspondre à votre nouveau projet professionnel ; de plus, il doit refléter toutes les actions de stage et de formation réalisées en un an !

Comment faire ? Selon votre degré d'expertise, vous pouvez réaliser votre CV sur Word ou Publisher, ou une suite bureautique gratuite type « Libre Office », etc. Désormais, de nombreux sites vous permettent de faire des CV modernes et attractifs : essayez le site [CANVA](#), facile d'accès et intuitif !

À noter : Si vous souhaitez une relecture de votre CV, vous pouvez solliciter votre employeur et le CDG 17. Des ateliers collectifs sont organisés par le CDG 17 et des formations CNFPT sont aussi proposées : pensez à vous y inscrire !

Le saviez-vous ? Si votre degré d'autonomie en informatique est plutôt faible, vous pouvez vous faire accompagner par un Conseiller Numérique au sein de la [Maison France Service](#) la plus proche de chez vous.

Prochain atelier PPR

Mardi 01 août 2023, 14h30

[Cliquez ici pour le lien TEAMS](#)

Merci de prévenir de votre absence

Atelier CV/LM

Si vous souhaitez participer à un atelier CV/LM organisé par le CDG 17, faites le savoir au référent PPR.

Dès qu'un groupe de 6/8 personnes sera possible, alors une session sera organisée d'ici fin 2023.

Formation CV—CNFPT

Le CNFPT propose une formation de 4 jours (3 en présentiel, et 1 en distanciel), qui est vivement recommandée !

Inscrivez-vous !

[Niort - 20/21/22 septembre 2023](#)

[Poitiers - 08 et 16/17 novembre 2023](#)